



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024**

CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX

Accès au grade de ingénieur principal

Le Président du SYNDICAT TERRITORIAL
DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DU GAZ DE L'EU'RE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de ingénieur principal pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. LHERMITTE Pascal, ingénieur <i>Echelon : 10</i> par ancienneté	1	15/06/ 2024

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Evreux cedex, le 9 avril 2024
Le Président


Xavier HUBERT

ZAC du Long Buisson
12, rue Concorde
27 930 Guichainville

Adresse postale :
CS 30289
27 002 Evreux Cedex

Tel : 02 32 39 82 00
Fax : 02 32 39 82 11

siege27-direction@siege27.fr

www.siege27.fr

SIRET : 252 701 974 00021